

## Municipalité de Morin-Heights

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

#### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 13 septembre 2017, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Madame Leigh MacLeod  
Monsieur Claude P. Lemire

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Madame la conseillère Mona Wood et monsieur le conseiller Peter MacLaurin sont absents.

Le Directeur général, Yves Desmarais est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **216.09.17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 août 2017
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Dépôt à neiges usées
- 3 5 2 Autorisation de signature
- 3 5 3 Appui à l'école primaire de Morin-Heights
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Contrat d'entretien annuel des habits de combat des pompiers
- 4 3 2 Comité de négociation de la convention collective
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur

## Municipalité de Morin-Heights

5	2	<b>Personnel</b>
5	3	<b>Résolution</b>
5	3	1 Contrat – chemin Blue-Hills – réfection des fondations et drainage
5	3	2 Contrat – sable abrasif 2017
5	3	3 Contrat – sel de voirie 2017
5	3	4 Contrats de déneigement 2017-2019
5	4	<b>Règlementation</b>
5	4	1
6		<b>URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
6	1	Rapport mensuel du Directeur
6	1	2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
6	2	<b>Personnel</b>
6	2	1
6	3	<b>Résolution</b>
6	3	1 Dérogation mineure – 32, rue des Feux Follets
6	3	2 Dérogation mineure – 5, chemin du Lac-Margaret
6	3	3 Dérogation mineure – 119, rue Moon River
6	3	4 Dérogation mineure – 1200, rue du Ruisseau
6	3	5 Dérogation mineure – 303, chemin Lakeshore
6	3	6 Vente de terrain – partie de lot, rue Franc
6	4	<b>Règlementation</b>
6	4	1
7		<b>LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ</b>
7	1	1 Rapport
7	1	2 Rapport du Directeur du réseau plein air
7	2	<b>Personnel</b>
7	2	1
7	3	<b>Résolution</b>
7	3	1 Félicitations – Clinique de sang
7	3	2 Appui à l'École primaire Morin-Heights – course Terry Fox
8		AFFAIRES NOUVELLES
9		PÉRIODE DE QUESTIONS
10		LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **217.09.17 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2017 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2017.

### **218.09.17 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'août 2017 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

## Municipalité de Morin-Heights

### Bordereau des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 août 2017

Comptes à payer	\$ 1 579 745.57
Comptes payés d'avance	\$ 1 113 592.88
Total des achats fournisseurs	\$ 2 693 338.45
Paiements directs bancaires	\$ 12 037.11
Sous total - Achats et paiements directs	\$ 2 705 375.56
Salaires nets	\$ 119 601.81
Total des dépenses – août 2017	\$ 2 824 977.37
Construction T.R.B. Inc. (inclus assemblée de juillet)	- \$ 727 742.75
<b>Grand total des dépenses (août 2017)</b>	<b>\$ 2 097 234.62</b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### 219.09.17 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 AOÛT 2017

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 août 2017.

### CORRESPONDANCE

Le Conseil a pris connaissance des correspondances du mois d'août 2017 lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à ces dossiers lorsque requis.

### 220.09.17 DÉPÔT À NEIGES USÉES

Considérant la lettre reçue de M. Jean Beaulieu, Directeur général de la Ville de Saint-Sauveur relative au dépôt à neige usées datée du 10 août 2017;

Considérant l'échéance de l'entente intervenue en 2008 pour l'utilisation du dépôt à neige de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le Directeur général soit autorisé à négocier avec la Ville de Saint-Sauveur une entente visant à sécuriser un dépôt à neige commun aux deux municipalités.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **221.09.17 AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

Considérant qu'en vertu de l'article 210 et suivants du Code municipal, L.R.Q., c-27.1, le Directeur général est le fonctionnaire principal de la municipalité;

Considérant que ce Conseil a nommé un secrétaire-trésorier adjoint afin d'assurer la relève et en l'absence du Directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P.Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil confirme par la présente que Monsieur Yves Desmarais, Directeur général et secrétaire trésorier et en son absence, Monsieur Michel Grenier, Directeur des services administratifs et secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

### **222.09.17 APPUI À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE MORIN-HEIGHTS**

---

Considérant que l'école primaire de Morin-Heights a reçu la confirmation de l'éligibilité du projet '*Embracing Nature*' dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil octroi un soutien financier de 5 000 \$ à l'école primaire de Morin-Heights pour la réalisation du projet et affecte la somme du Fonds d'aide aux organismes.

### **223.09.17 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'août du Directeur du service de sécurité incendie, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **224.09.17 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois d'août 2017.

### **225.09.17 CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DES HABITS DE COMBAT DES POMPIERS**

---

Attendu les normes minimales d'inspection annuelle et d'émission de certificat d'inspection des habits de combat des pompiers;

Attendu qu'il y a lieu de retenir les services d'une firme autorisée, spécialisée et reconnue pour émettre les certificats requis;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu l'offre commune de toutes les villes participantes de la MRC des Pays-d'en-Haut telle que soumise par la firme Sani Gear représentée par CSE Incendie et Sécurité Inc. au moment fixe de 2 857,40 \$ annuellement pour les 26 habits de combats soit 54,95 \$ par pièce (manteau ou pantalon) conditionnellement à un contrat d'une période de trois ans;

Attendu l'étude et la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Charles Bernard;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de service d'entretien tel que soumis par CSE Incendie et Sécurité Inc. au prix fixe pour une durée de trois (3) ans de 54,95 \$ plus taxes applicables par pièce de l'habit de combat.

### **226.09.17 COMITÉ DE NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

---

Considérant les négociations de la convention collective du syndicat des pompiers et pompières, section locale Morin-Heights en cours;

Considérant que le Directeur général a fait part au conseil qu'il ne peut assumer la tâche de négociateur compte tenu d'une part de la courte période de négociation prévue dans le cas d'une première convention et d'autre part, ses obligations d'agir à titre de président d'élection;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte les grandes lignes du projet de négociations présentées par le Directeur général en date du 30 août 2017.

Que ce Conseil nomme messieurs Jean-Pierre Dorais et Claude Philippe Lemire, membres du comité de négociation.

Que le Directeur général soit autorisé à mandater un spécialiste pour agir comme négociateur principal dans ce dossier.

### **227.09.17 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois d'août ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **228.09.17 CONTRAT – CHEMIN BLUE HILLS – RÉFECTION DES FONDATIONS ET DRAINAGE**

---

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO pour la réalisation du projet de reconstruction de la première section du chemin Blue Hills;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que les offres reçues excèdent la prévision budgétaire;

Considérant que la Municipalité n'a pas encore conclu d'entente avec les propriétaires des immeubles sur lesquels des installations pour le contrôle des eaux doivent être construite;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil annule l'appel d'offre à toute fin que de droit.

Que ce conseil remercie les soumissionnaires.

Que ce projet fasse l'objet d'un nouvel appel d'offres au printemps 2018 lorsque les ententes avec les propriétaires auront été conclues.

### **229.09.17 CONTRAT – SABLE ABRASIF**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sable pour l'hiver 2017-2018;

Lafarge North America  
Les Entreprises forestières T&W Seale Inc.  
David Riddell Excavation/Transport  
Beauval Sable L.G.  
Location Jean Miller

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Lafarge Canada Inc.	64 160,00 \$
David Riddell Excavation/transport	70 200,00 \$
Excavation Miller	61 840,00 \$
Sable L.G. Bauval	89 480,00 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Excavation Miller au prix avant taxes de 12,45 \$ la tonne métrique pour le sable et 1,00 \$ la tonne métrique pour la mise en réserve, pour un total de 61 840.00 \$, taxes incluses pour l'ensemble du contrat d'environ 4,000 t.m.

Le paiement sera fait après une évaluation des quantités et selon le prix unitaire soumis au bordereau des prix.

Que la livraison soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon les conditions du devis.

## Municipalité de Morin-Heights

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

*Monsieur le conseiller Claude P. Lemire préside l'assemblée.*

### **230.09.17 CONTRAT – SEL DE VOIRIE**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sel comme fondant:

Sel Cargill  
Sel du Nord  
Sifto Canada Inc.  
Sel Warwick Inc.  
Lafarge North America  
Mines Seleine Inc.  
Excavation Jean Miller Inc.  
David Riddell Excavation/transport

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes pour la livraison de 750 tonnes métrique:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Sel Warwick	87 952,50 \$
Sel du Nord	82 725,00 \$
Technologie de dégivrage Cargill	91 020,00 \$
Mines Seleine Inc.	79 327,50 \$
Compass Minerals Canada	82 147,50 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroi au plus bas soumissionnaire, Mines Seleine Inc., le contrat pour la livraison de sel au garage municipal et à la demande, au prix unitaire de 91.99 \$ la tonne métrique pour environ 750 t.m., soit une dépense d'environ 79 327,50 \$, taxes incluses.

Le paiement sera fait selon les prix soumis au bordereau et les quantités réelles et aux conditions du devis.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### **231.09.17 CONTRATS DE DÉNEIGEMENT 2017-2019**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les contrats de déneigement des dossiers suivants pour les deux prochaines saisons :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Dossier	Endroit
1	Stationnement du corridor aérobique, Stationnement du 27, rue Bellevue, stationnement du 99, chemin du Lac-Écho, Stationnement du Commons
2	Stationnement de l'hôtel de ville, 567, chemin du Village
3	Stationnement de la bibliothèque, 823, chemin du Village
4	Stationnement de la rue des Bouleaux
5	Stationnement de la patinoire, 148, chemin Watchorn
6	Déneigement de la rue Ramsay
7	Déneigement du chemin Old Settlers ouest
8	Déneigement des traverses de ski de fonds

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une offre:

David Riddell excavation et transport Construction Stewart	Déneigement Carruthers Entreprises R.G. Gravel Inc.
---	--

Considérant que la municipalité a reçu les prix suivants pour les deux années, taxes incluses:

	Construction Stewart 162 537 Canada Ltée	David Riddell Excavation / transport 9129-6558 Québec Inc.
1	39 320,68 \$	25 102,50 \$
2	18 396,01 \$	- \$
3	11 497,51 \$	5 254,36 \$
4	5 461,32 \$	- \$
5	11 296,30 \$	5 254,36 \$
6	5 196,87 \$	- \$
7	- \$	10 738,67 \$
8	5 938,46 \$	15 521,64 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie les contrats de déneigement pour 2017-2019 comme suit :

Dossier	Soumissionnaires	Prix (taxes inc.)
1	David Riddell Excavation/Transport	25 102,50 \$
2	Construction Stewart	18 396,01 \$
3	David Riddell Excavation/Transport	5 254,36 \$
4	Construction Stewart	5 461,32 \$
5	David Riddell Excavation/Transport	5 254,36 \$
6	Construction Stewart	5 196,87 \$
7	David Riddell Excavation/Transport	10 738,67 \$
8	Construction Stewart	5 938,46 \$

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.



## **Municipalité de Morin-Heights**

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

*Monsieur le maire remercie monsieur le conseiller Lemire et reprend la présidence de l'assemblée, il est 19h43.*

### **232.09.17 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'août 2017 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

### **233.09.17 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 29 août 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 29 août 2017 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **234.09.17 DÉROGATION MINEURE – 32, RUE DES FEUX FOLLETS**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h47;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 28 août 2017 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul exigée de 15 mètres depuis l'arrête d'un talus ayant une pente supérieur à 30% afin de construire une véranda grillagée sur la galerie existante a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul exigée depuis l'arrête d'un talus ayant une pente supérieure à 30% de 15 mètres à 0 mètre (empiètement pour la véranda grillagée seulement), pour le bâtiment existant au numéro civique 32, rue des Feux Follets, lot 3 736 114, le tout tel qu'indiqué au plan montrant de l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minute 7038.

### **235.09.17 DÉROGATION MINEURE – 5, CHEMIN DU LAC-MARGARET**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h49;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 28 août 2017 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul d'un cours d'eau afin de construire deux agrandissements a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul d'un cours d'eau, de 20 mètres à 8,27 mètres pour la section latérale et à 13,12 mètres pour la section face au lac, pour le bâtiment existant au numéro civique 5, chemin du Lac-Margaret, lot 3 738 255, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Nathalie Garneau, minute 2019.

### **236.09.17 DÉROGATION MINEURE – 119, RUE MOON RIVER**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h51;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 28 août 2017 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul latérale afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul latérale de 4,5 mètres à 2,35 mètres, pour le bâtiment existant au numéro civique 119, Moon River, lot 3 737 829, le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Marc Jarry, minute 13825.

### **237.09.17 DÉROGATION MINEURE – 1200, RUE DU RUISSEAU**

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h52;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 28 août 2017 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul d'un lac afin de construire un agrandissement a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul du lac, de 20 mètres à 18,07 mètres, pour le bâtiment existant au numéro civique 1200, rue du Ruisseau, lot 3 738 034, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minute 13366.

### **238.09.17 DÉROGATION MINEURE – 303, CHEMIN LAKESHORE**

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h52;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 28 août 2017 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul latérale afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul latérale de 4,5 mètres à 4,09 mètres, pour le bâtiment existant au numéro civique 303, chemin Lakeshore, lots 3 738 259 et 3 206 768, le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux, minute 5379, mais refuse l'augmentation de l'empiètement de la galerie dans la marge de recul du lac pour le coin nord le plus rapproché.

### **239.09.17 VENTE DE TERRAIN – PARTIE DE LOT, RUE FRANC**

Considérant la municipalité a reçu une demande de monsieur Nicolas Xanthopoulos, propriétaire du 80, rue Franc relative à l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers;

Que ce Conseil accepte de vendre une parcelle du lot 3 737 321 qui représente plus ou moins 100 mètres carré à monsieur Nicolas Xanthopoulos pour un montant de 3 500 \$.

Que tous les frais inhérents à cette transaction soient assumés par monsieur Xanthopoulos.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Que la municipalité abandonne à toute fin que de droit cette partie de rue Windigo, non construite et non utilisée.

### **240.09.17 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **241.09.17 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE PLEIN AIR**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du directeur du service de plein air.

### **242.09.17 FÉLICITATIONS – CLINIQUE DE SANG**

Considérant que la 13ième édition de la Collecte de sang de Morin-Heights a eu lieu lundi, le 21 août dernier;

Considérant que 72 donateurs ont répondu à l'appel et le travail réalisé par les bénévoles au cours de cette journée;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que grâce à votre collecte, 252 personnes pourront bénéficier d'une transfusion de sang dans les prochains jours;

Il est unanimement résolu que ce Conseil remercie les donateurs, les bénévoles, Madame la conseillère Mona Wood ainsi que le Directeur général, monsieur Yves Desmarais et la Paroisse Sainte-Eugène pour leur contribution à la 13<sup>ième</sup> Collecte de sang de Morin-Heights.

### **243.09.17 APPUI À L'ÉCOLE PRIMAIRE MORIN-HEIGHTS – COURSE TERRY FOX**

---

Considérant la demande d'appui reçue de l'école primaire Morin-Heights relative à la course Terry Fox qui aura lieu le 29 septembre prochain;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec et la Sûreté du Québec doivent autoriser l'événement;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil appui les démarches de l'école primaire Morin-Heights pour la tenue de la course Terry Fox.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **244.09.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h12.

*J'atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

Huit personnes ont assisté à l'assemblée.